



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU JEUDI 27 MAI 2021 A 20 H**

Convocation : 21 mai 2021

Étaient présents : DREZET Philippe, JACQUET PIERROULET Emma, JOUILLE Jean-Marie, MERCET Cyril, POIMBOEUF Cathy, RATTE Olivier, ROLAND Fabien

Absents excusés : CORDIER Davy, JOUSSE Anthony, HENRIET Lionel, PERRIN Mathilde a donné procuration à POIMBEUF Cathy

Quorum : 7 présents sur 11, le Conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de secrétaire : DREZET Philippe

Ordre du jour :

- *Modification des statuts de la CCM – Compétence mobilité,*
- *Vente de bois secs à Monsieur DORNIER Fabrice,*
- *Organisation des élections Départementales et Régionales des 20 et 27-06-2021,*
- *Questions diverses.*

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 29 avril 2021. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTBENOIT –
COMPETENCE MOBILITE :**

Madame la Maire expose que la loi d'Orientation des Mobilités (L.O.M.) du 24 décembre 2019, réforme en profondeur le cadre général des politiques de mobilités, en intégrant les enjeux environnementaux. Elle entend supprimer les zones blanches de la mobilité (Zones non-couvertes par une autorité organisatrice de la mobilité) en accordant de nouvelles compétences aux Collectivités territoriales.

Plus précisément, elle poursuit quatre objectifs :

- Réduire la dépendance à l'automobile en proposant des solutions alternatives à la voiture individuelle ;
- Développer et accélérer la mise en place de nouvelles solutions de mobilités ;
- Diminuer l'impact des transports sur l'environnement en réussissant une véritable transition écologique dans les déplacements ;
- Investir davantage dans les infrastructures permettant de faciliter les déplacements du quotidien.

Afin d'éviter les « zones blanches », les Communautés de Communes ont jusqu'au 31 mars 2021 pour délibérer et devenir Autorités Organisatrices de la Mobilité (A.O.M.) le 1^{er} juillet 2021.

A défaut de position, la Région deviendra à compter du 1^{er} juillet 2021, l'A.O.M. référente dans le ressort territorial de l'E.P.C.I.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2019 constatant les statuts de la communauté de communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'Ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 ;

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après vote 7 abstentions, 1 voix pour **NE SE PRONONCE PAS** sur le transfert de la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de Communes de Montbenoit

VENTE DE BOIS SECS A MONSIEUR DORNIER FABRICE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de vendre 32 bois résineux secs à Monsieur DORNIER Fabrice domicilié à Hauterive la Fresse – 2 Le Château au prix de l'euro symbolique l'arbre, soit 32.00 € H.T. – TVA 20 % en sus. Un titre exécutoire sera émis de 38.40 € TTC.

ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 – 27 JUIN 2020 :

Madame La Maire informe les Conseillers des consignes pour la tenue des bureaux de vote en vue des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021.

INFORMATION :

Madame la Maire informe que la Commune a vendu un lot de bois en prévente (estimé à 575 M3 sous écorces), parcelle 11 à la vente de bois dématérialisée du 19 juin 2021 au prix de 90.60 € H.T. à la SCIERIE MOUGIN DES MAJORS de Villers le Lac.

La séance est levée à 23 h

La Maire,



Emma JACQUET PIERROULET